



COMPTE RENDU DU Conseil de la communauté Séance du 4 novembre 2015

L'an 2015, le 04 novembre à 19 heures 30, le Conseil de la communauté s'est réuni à Salle polyvalente de Vallière, sous la présidence de M. Michel Moine, président.

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES : Mesdames, Messieurs, Michel MOINE, Isabelle PISANI, Jean-Claude VACHON, Renée NICOUX, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Jean-Marie LEGUIADER, Christian ARNAUD, Gérard AUMEUNIER, Valérie BERTIN, Claude BIALOUX, Guy BRUNET, Jean-Paul BURJADE, Gérard CHABERT, Michelle COLLETTE, Philippe COLLIN, Robert CUISSET, Jean Louis DELARBRE, Yvette DESMICHEL, Michel DIAS, Serge DURAND, Isabelle GRAND, Jean-Luc LEGER, Pierrette LEGROS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Thierry LETELLIER, Maurice MAGOUTIER, Catherine MOULIN, Gilles PALLIER, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Jeanine PERRUCHET, Bernard Pradelle, Denis PRIOURET, André RENAUX, Alex SAINTRAPT, Dominique SIMONEAU, Corinne TERRADE, Annie WOILLEZ

DELEGUES SUPPLEANTS : Mesdames, Messieurs, faisant suite au(x) remplacement(s) suivant(s) : Jacques GEORGET par Jean Marie CAUNET

ETAIENT EXCUSES

Georges LECOURT, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jacques GEORGET, Philippe GILLIER, Martine SEBENNE

PARMI EUX, AVAIENT DONNE POUVOIR : Nicole DECHEZLEPRETRE à Isabelle PISANI, Philippe GILLIER à Corinne TERRADE, Martine SEBENNE à Bernard PRADELLE

ETAIENT ABSENTS

Jacques BOEUF, Mathieu CHARVILLAT, Didier TERNAT

Le président ayant constaté le quorum atteint, il déclare la séance ouverte.

Mme Valérie BERTIN, maire de Vallière, accueille les délégués communautaires et revient sur la grande réussite de la journée « Achetons Local » du 14 octobre, en partenariat avec la communauté de communes et le Pays.

M. Michel MOINE approuve : la communauté de communes est pleinement dans son rôle de facilitateur, pour que les producteurs et les acheteurs se connaissent mieux et travaillent plus ensemble.

SECRETARE DE SEANCE

A l'unanimité, Monsieur Jean-Luc LEGER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le président donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 30 septembre est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Mme Marie-Françoise VERNA demande de corriger l'orthographe de son nom, sans « t ».

Mme Corinne TERRADE, concernant la subvention à la Banque Alimentaire, précise qu'elle a, elle aussi, demandé une attribution de 3000€, comme Mme VERNA.

Sous ces réserves, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST INVITE A EXAMINER LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR.

1) Approbation d'avenants sur le marchés de travaux du centre aqua-récréatif

► **RAPPORTEUR** : Monsieur Michel MOINE

► EXPOSE DES MOTIFS

La commission d'appel d'offre se réunit le 4 novembre 2015 à 19h00. Elle émettra un avis sur les projets d'avenants annexés. Le conseil communautaire sera invité à suivre l'avis de la CAO.

LOT 1 – TERRASSEMENT VRD (GROUPEMENT EUROVIA / TTPM)

L'avenant n°3 porte sur :

Apport de terre végétale	8 415,00 € H.T.
Pose clôtures et portail	12 975,89 € H.T.
Réfection voirie	6 699,78 € H.T.
Moins valeur éclairage extérieur	- 14 144,46 € H.T.
Bilan lot 1 :	+ 13 946.21€

LOT 7 – MENUISERIE INTERIEURES BOIS (GOUNY TMB)

L'avenant n°1 porte sur :

Modifications diverses	3 355,45 € H.T.
------------------------------	-----------------

Bilan lot 7 : + 3 355.45€

LOT 11 – PEINTURE SOLS SOUPLES (MAZET MALSOUTE)

L'avenant n°1 porte sur :

Modifications diverses3 448,00 € H.T.

Bilan lot 11 : + 3 448€

LOT 14 – CVC TRAITEMENT D'AIR PLOMBERIE SANITAIRES (SOPCZ)

L'avenant n°2 porte sur :

Réarmement clapets coupe feu3 213,55 € H.T.

Gaines ventilation local technique balneo2 102,50 € H.T.

Garde corps inox pédiluve ext + toboggan8 712,00 € H.T.

Bilan lot 14 : +14 028,05€

LOT 15 – ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES (AEL)

L'avenant n°3 porte sur :

Modifications diverses sur éclairage3 184,39 € H.T.

Bilan lot 15 : + 3 184,39€

LOT 6 – FAÇADES EXTERIEURES VITREES – VERRIERES (GROUPEMENT COVERIS / TOMAS)

L'avenant n°2 porte sur :

Fourniture et pose de gâches électriques.....1 760,72 € H.T.

Bilan lot 6 : + 1760,72€

► DELIBERATION

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté du Préfet de la Creuse n°2013-354-05 en date du 20 décembre 2013 portant création de la Communauté de communes Creuse Grand Sud issue de la procédure de fusion-extension des communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux hormis les communes d'Ars et Peyrelevade et intégrant les communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice-les-Champs,

VU le code des marchés publics,

VU l'avis de la CAO réunie le 4 novembre 2015,

APPROUVE les projets d'avenants,

AUTORISE le président à les signer.

► DEBAT ET VOTE

Le bilan global est donc de + 39 722,82€

M. MOINE ajoute que dans une prochaine Commission d'Appel d'Offres, nous allons passer un avenant en moins-value sur le lot de SERRUBAT, de – 25 000€, et une moins-value de – 5000€ sur le lot de l'entreprise Elios.

Compte-tenu des autres chiffres annoncés, nous aurons un chantier qui finira à

– 65 496,04€. Sur cette somme nous préleverons environ 20 000€ pour installer une tapisserie enchâssée dans un vitrail, qui sera tissée par l'atelier municipal d'Aubusson.

L'artiste ne facturera pas ses émoluments et l'atelier municipal non plus. Il s'agira donc de frais techniques et d'installation.

M. MOINE estime que sur un chantier de 7 millions d'€, il est assez remarquable d'avoir un écart de 1% en-dessous de l'estimation, avec un différentiel qui est satisfaisant.

Le 10 novembre aura lieu la commission de sécurité sur l'équipement. Nous avons travaillé en amont : les quelques petits détails, peu nombreux, ont été réglés. La commission devrait donc bien se passer. On peut estimer qu'aux alentours du 25/11, la piscine pourrait ouvrir. Le bureau communautaire vient de retenir l'idée de proposer 2 week-ends gratuits pour les habitants de la communauté de communes, avec l'obligation d'accueillir en instantané un maximum de 200 personnes.

Le Président met au vote le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE le présent rapport à la majorité (par 41 voix pour ; 3 voix contre : Gérard CHABERT, Bernard Pradelle, Martine SEBENNE).

2) Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

► **RAPPORTEUR** : Madame Catherine MOULIN

► **EXPOSE DES MOTIFS**

La caisse d'allocations familiales de la Creuse est un partenaire de premier plan pour le soutien apporté aux structures Enfance Jeunesse du territoire. Le territoire de Creuse Grand Sud porte deux contrats Enfance Jeunesse (Aubusson-Felletin et Plateau de Gentioux). Dans l'attente d'une harmonisation avec la mise en œuvre d'un contrat Enfance Jeunesse unique, la Caisse d'Allocations Familiales propose de prolonger le CEJ du Plateau de Gentioux par voie d'avenant.

► **DELIBERATION**

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté du Préfet de la Creuse n°2013-354-05 en date du 20 décembre 2013 portant création de la Communauté de communes Creuse Grand Sud issue de la procédure de fusion-extension des communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux hormis les communes d'Ars et Peyrelevade et intégrant les communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice-les-Champs,

AUTORISE le président à signer l'avenant au CEJ du Plateau de Gentioux.

► **DEBAT ET VOTE**

Le Président met au vote le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.

3) Vivre en Sud Creuse : abonnements

► **RAPPORTEUR** : Monsieur Robert CUISSET

► EXPOSE DES MOTIFS

La communauté de communes édite depuis mai 2015 le journal mensuel « Vivre en Sud Creuse », gazette des associations du territoire, distribué dans les boîtes aux lettres du territoire.

Cette publication, avec un tirage de 6000 exemplaires, s'est placée dans la continuité de l'ancien « Vivre Sur le Plateau », auquel les habitants extérieurs à la communauté de communes pouvaient s'abonner. La demande d'abonnement reste constante aujourd'hui.

Afin de limiter les coûts de cette opération, le journal Vivre en Sud Creuse va devenir bimestriel (6 numéros par an)

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de permettre aux habitants extérieurs à Creuse Grand Sud de s'abonner à « Vivre en Sud Creuse », au tarif de 8 € par an. Ce tarif prend en compte les frais d'impression et d'envoi postal. Un titre de recette sera établi annuellement et envoyé à chaque abonné.

► DELIBERATION

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté du Préfet de la Creuse n°2013-354-05 en date du 20 décembre 2013 portant création de la Communauté de communes Creuse Grand Sud issue de la procédure de fusion-extension des communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux hormis les communes d'Ars et Peyrelevade et intégrant les communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice-les-Champs,

APPROUVE le rapport et le convertit en délibération.

► DEBAT ET VOTE

Mme Michelle COLLETTE demande les raisons du changement de périodicité. Elle estime que cela va empêcher par exemple le cinéma de bien informer. La programmation est faite au mois.

M. MOINE indique que ce changement est lié à un souci d'économie.

M. Jean-Marie CAUNET demande quel est le coût de la diffusion de VSC.

M. MOINE précise que le coût annuel est d'environ 25 000€, impression et routage, pour un tirage mensuel. Il confirme qu'on peut estimer que le coût serait divisé par 2. Le journal reste

très apprécié et nous permettons maintenant aux personnes hors comcom de s'abonner. Le journal rend service au secteur associatif.

Mme COLLETTE pense qu'avec un passage en bimestriel, cela va fragiliser la communication des associations.

M. MOINE affirme qu'il entend cet argument.

Mme Renée NICOUX demande si les informations sont présentes sur le site de Creuse Grand Sud.

M. MOINE acquiesce.

Mme Catherine MOULIN explique que par le passé, il y a eu des périodes où le VSP ne sortait pas tous les mois, et cela a cafouillé complètement. On a vu alors l'importance d'un lien mensuel avec les associations. Ne pourrait-on pas travailler sur les coûts ?

M. MOINE pense que c'est assez difficile puisque la conception est faite en régie et que les coûts représentent l'impression et le routage.

Mme BERTIN estime qu'il est bien d'avoir le journal dans chaque foyer mais que les associations font aussi des campagnes d'affichage. On peut essayer de passer tous les 2 mois.

M. MOINE poursuit en disant que nous pourrions faire un bilan-évaluation au bout d'un certain temps.

M. Thierry LETELLIER explique que ce journal n'est pas infra-communal, il est là pour créer du lien entre les communes, les associations et surtout entre les habitants. Beaucoup de personnes n'ont encore pas accès à Internet. Les personnes âgées ne regardent pas tous les matins le programme sur Internet. Les gens ont besoin de ce lien. Ce journal crée des échanges et une cohésion au sein de la comcom. L'expérience nous a montré que les retours sont très mauvais dès que la parution devient aléatoire. Ce journal fait partie du paysage social et culturel. Deux mois c'est compliqué pour les grosses associations qui font plusieurs animations par mois : elles ont besoin d'avoir un média pour communiquer.

Il y a aussi un intérêt économique : le VSP permettait de faciliter l'accès au logement et à l'emploi. Passer à 2 mois c'est une économie pour la communauté de communes mais pas forcément pour le territoire.

Mme Isabelle GRAND s'interroge sur l'augmentation des informations dans chaque numéro et donc sur l'augmentation du nombre de pages.

M. MOINE répond qu'il faudra prévoir le nombre de pages nécessaire pour passer toutes les informations.

M. Bernard PRADELLE pense qu'en effet, cela va massifier l'information. Il y aura un problème de visibilité et de la perte en ligne ! L'écriture est déjà difficilement lisible.

M. MOINE rappelle qu'on est tous convaincus de l'intérêt de ce journal qui n'est pas remis en cause.

M. LETELLIER affirme que le tarif d'abonnement antérieur était de 10€, c'était assez modeste : les gens y sont habitués, il ne faut pas le baisser.

***Le Président met au vote le maintien du montant de l'abonnement à 10€
Le conseil adopte cet amendement à l'unanimité.***

Le Président met au vote le passage à une périodicité bimestrielle, avec une évaluation le moment venu.

Le conseil adopte cet amendement avec 7 CONTRE et une ABSTENTION (Mme NICOUX).

4) Tableau des effectifs

► EXPOSE DES MOTIFS

Le service chargé de la collecte des ordures ménagères accueille un chauffeur mis à disposition par la Ville d'AUBUSSON depuis plusieurs mois.

Il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise territorial afin de procéder à la mutation de l'agent au sein des effectifs intercommunaux.

► DELIBERATION

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté du Préfet de la Creuse n°2013-354-05 en date du 20 décembre 2013 portant création de la Communauté de communes Creuse Grand Sud issue de la procédure de fusion-extension des communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux hormis les communes d'Ars et Peyrelevade et intégrant les communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice-les-Champs,

CREE un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet

► DEBAT ET VOTE

M. MOINE précise que cet agent était en détachement de la commune d'Aubusson.

M. PRADELLE souhaite savoir si ce poste existait déjà.

M. Philippe COLLIN précise que ce sont des postes qui ont été ajoutés quand il y a eu la création des nouvelles tournées de collecte des ordures ménagères sur le Plateau.

M. MOINE ajoute que ce détachement donnait lieu à une facturation de la commune d'Aubusson vers la communauté de communes pour rembourser le salaire. L'agent souhaite intégrer complètement la comcom.

Le Président met au vote le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés (par 43 voix pour ; 1 abstention(s) : Gérard CHABERT).

5) Rectification d'erreurs dans l'attribution de subvention à des associations sportives

M. Jean-Marie LEGUIADER indique que des erreurs matérielles se sont glissées dans les attributions de subventions à plusieurs associations. Il convient de les rectifier comme suit :

Natur'Raid : 1500€

I-Rondelles : 1500€

VC Aubusson et UC Felletin : 150€ chacun.

Ce sont juste des régularisations, on ne sort pas de l'enveloppe.
Il précise que ce sont bien des subventions 2015.

Le Président met au vote le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE la présente délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

6) Débat sur le projet de SDCI

► **RAPPORTEUR** : Monsieur Michel MOINE

► **EXPOSE DES MOTIFS**

Les membres du conseil communautaire débattront du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

► **DELIBERATION**

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté du Préfet de la Creuse n°2013-354-05 en date du 20 décembre 2013 portant création de la Communauté de communes Creuse Grand Sud issue de la procédure de fusion-extension des communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux hormis les communes d'Ars et Peyrelevade et intégrant les communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice-les-Champs,

PREND ACTE de ce débat

► **DEBAT ET VOTE**

Comme il en était convenu lors du dernier conseil, **M. MOINE** porte ce débat à l'ordre du jour. Il précise que nous aurons une autre réunion du conseil communautaire où le vote interviendra : ce sera le 8 décembre. Dans l'intervalle, les conseils municipaux se réunissent et délibèrent. Les communes ont reçu le document adressé par le préfet qui est un peu différent du 1^{er} document : en effet il prévoit que la communauté de communes des Sources de la Creuse puisse rejoindre une comcom corrézienne en cours de constitution, et que celle du Haut-Pays Marchois rejoigne la future grande comcom de l'Est de la Creuse. Le préfet maintient notre fusion avec Bourganeuf-Royère et la CIATE.

Chaque comprend l'importance de la décision que nous aurons à prendre. Il s'agit d'un moment très important pour la Creuse et pour le Sud du département. Le préfet a conservé son idée de 4 communautés de communes basées sur les pays existants (au lieu des 15 actuelles). Il a considéré que les futures comcom devraient représenter une masse critique de population à la fois équilibrée entre elles, et assez importante dans le cadre des discussions avec la grande région. L'idée est d'avoir une reconnaissance de cette dernière et de mieux peser sur les contractualisations avec elle, car nous serons regardés depuis Bordeaux et non depuis Limoges.

M. MOINE dit comprendre et partager l'analyse du préfet, qui assume d'aller au-delà de ce que la loi impose.

Il convient de regarder la taille, mais aussi les équilibres qui vont se développer autour des futures intercommunalités. On voit bien qu'il n'y aura pas beaucoup de discussions sur la

partie Est du département et sur la communauté d'agglomération, et sans doute guère sur l'Ouest.

Nous sommes dans une tendance lourde à laquelle vouloir échapper risque de faire prendre des risques à l'avenir de notre territoire.

M. MOINE n'a pas d'inquiétudes concernant la question du respect des bassins de vie. De Bourgneuf à Aubusson, il y a des territoires de poids équivalent et assez éloignés, qui n'entrent pas dans une logique de concurrence anthropophage.

Concernant la question de la proximité : dans le cadre des futures communautés de communes, l'échelon de proximité c'est finalement la commune, l'endroit identifié par la population lorsqu'elle a besoin des services de la communauté de communes. La commune est rendue indispensable, s'il en était besoin, y compris sur les compétences intercommunales. Il y a là une opportunité à saisir pour ceux qui s'inquiètent du début de la disparition des communes.

Sur la question d'avoir deux bassins de vie : ce n'est pas nouveau, nous l'avons acté déjà à l'époque d'Aubusson-Felletin. C'est la même chose pour Auzances-Bellegarde, Bourgneuf-Royère. Les communautés de communes ont toujours su rapprocher deux bassins de vie.

Le choix qui est devant nous n'est pas seulement le nôtre, nous allons le faire pour les élus qui seront amenés à nous succéder et à travailler avec l'outil que nous aurons laissé.

Le développement économique et la fibre optique vont demander des efforts d'investissements très importants. On a bien compris que le déploiement de la fibre n'irait pas aussi vite que nous l'aurions espéré. Une partie importante de cet effort incombera aux communautés de communes : faudra-t-il que nous consacrons demain tous nos efforts à la fibre ? Il s'agit de pouvoir mettre en commun nos moyens avec d'autres territoires.

L'ingénierie territoriale est aussi un enjeu fort, pour mettre en musique nos délibérations et nous aider à la réflexion.

M. MOINE se dit partisan d'un développement équilibré du territoire départemental en tenant compte de notre environnement de demain, c'est-à-dire de grandes comcom autour de nous. Il nous faut être en capacité de mener nos projets et de tenir nos engagements, nos ambitions. Sinon notre territoire avancera moins vite que les autres.

La question n'est pas de regarder la taille de la commune par rapport à la communauté de communes ou l'inverse, mais de regarder la taille de la comcom dans la grande région.

Il rappelle que la Creuse aura seulement 4 élus régionaux, auprès desquels les présidents de communautés de communes auront un rôle important.

M. Jean-François RUINAUD approuve la nécessité d'un développement équilibré dans notre département. Il note le désintérêt des Creusois pour la grande région, ce que prouvera sans doute les taux d'abstentions et de bulletins blancs. Nous sommes à plus de 100km de toute capitale régionale. Mais les habitants s'intéressent à l'intercommunalité. Il se dit favorable à 5 intercommunalités en Creuse, en désaccord avec le préfet : 2 comcom dans le Nord, une dans l'Est, et 2 dans le Sud qui seraient Bourgneuf et Aubusson.

Mais on ne connaît toujours pas les objectifs du gouvernement : est-ce que les départements resteront en 2020-22 ?

Si les départements restent, **M. RUINAUD** voit mal pourquoi les Sources de la Creuse iraient vers la Corrèze. Et pourquoi le préfet de la Haute-Vienne refuse que des communes aillent vers la Souterraine. La loi est la même pour tous. Il voit mal payer l'APA et les routes par les impôts Creusois alors que nos amis de la Courtine auront tourné leur économie vers Ussel.

Il proposera donc à son conseil municipal une carte des intercommunalités basée sur les cantons existants depuis la dernière réforme territoriale :

Aubusson-Felletin-Auzances

Boussac-Gouzou-Evaux

Le Grand-Bourg-Bourgneuf-Ahun

Guéret 1 et 2-Saint-Vaury

La Souterraine-Dun-Bonnat

Mme Dominique SIMONEAU rappelle que le canton Gentioux-Felletin est à cheval sur Bourganeuf-Royère !

Pour Jean-François RUINAUD, il faut raisonner logiquement sur les nouveaux cantons : Royère viendrait avec Aubusson !

M. MOINE indique que le préfet n'a pas voulu démembrer les comcom existantes pour en former de nouvelles.

Mme NICOUX affirme que cependant il démantèle le département !

Elle comprend mal la position du secteur du Haut-Pays Marchois : cela va à l'encontre des bassins de vie. Les gens de St-Georges Nigremont et de Pontcharraud ne vont pas à Auzances ni à Evaux faire leurs courses. C'est incohérent, de même que pour les Sources de la Creuse (Poussanges, Clairavaux). Quelles sont leurs motivations ? C'est là qu'est la réponse.

Mme Jeannine PERRUCHET constate que même si nous sommes d'accord avec la proposition du préfet, nous avons vu que les deux autres comcom ne veulent pas venir avec nous. Qu'est-ce que le préfet va faire ?

M. MOINE explique que c'est la CDCI qui votera. Mais le préfet dispose malgré tout d'une arme qui est le « passer outre », où il peut in fine impose son point de vue. Cela augurerait mal de l'avenir des entités ainsi constituées.

M. PRADELLE s'étonne du départ des Sources de la Creuse vers la Corrèze. Il prend l'exemple de Pontcharraud qui est plutôt tournée vers Crocq.

M. MOINE pense qu'il y a deux situations distinctes :

Le Haut-Pays Marchois était membre du Pays Sud Creusois, mais pas la CC des Sources de la Creuse. Si on ne touche pas aux périmètres existants, on aboutit forcément à des incohérences. Sur les bassins de vie il reste évident que la position de la Courtine n'est pas la même que Poussanges.

Il convient d'émettre un avis sur le schéma pour ce qui nous concerne, mais rien n'interdit de formuler des motions pour dire ce que nous venons de dire. Notre sentiment de délitement du département ne va pas dans le bon sens.

Mme NICOUX explique des réticences à venir vers nous par rapport à la nouvelle piscine : ils ne veulent pas participer à cet investissement. Mais il n'y a pas de logique car les gens de ces communes viendront à la piscine d'Aubusson, et pas à celle d'Evaux. Il est bon de le rappeler.

M. COLLIN réagit sur la question de la piscine. Il se dit vexé que cet investissement fasse peur aux autres. C'est un équipement déjà réalisé, déjà financé : nous aurions dû prévoir des tarifs doublés pour eux, et pas seulement un euro de plus !

Ils ont pris leur décision bien avant qu'on leur demande : comment se marier avec eux ? C'est délicat, même s'il faut bien grandir.

Il prend l'exemple de Senoueix (St-Frion) où passeront 3 camions poubelle différents. On devait faire quelque chose pour réduire les coûts, mais cela ne fera que les augmenter.

Mme Pierrette LEGROS demande à **M. RUINAUD** s'il va faire sa proposition aussi au conseil communautaire quand nous voterons.

M. RUINAUD affirme que oui et que sa proposition a l'avantage de la proximité. Il pense que les petites communes vont être étouffées petit à petit. Les regroupements n'empêcheront pas qu'il y aura toujours un patrimoine à protéger. Il avait déjà proposé cela à un ancien préfet.

Il demande à **M. MOINE** s'il y aura un vote à bulletins secrets. Si la proposition du préfet est acceptée, **M. RUINAUD** n'ira pas plus loin. Sinon il ressortira sa proposition.

M. MOINE pense que si le préfet nous dit qu'il accepte de réfléchir sur 5 comcom, lui-même serait assez sensible à la proposition de **M. RUINAUD**. C'était en effet l'idée exprimée par le préfet Moutouh.

Il propose à **M. RUINAUD** d'aller voir le préfet avec cette proposition. Nous sommes d'accord qu'il faut à la fois garder notre capacité à agir et la notion de proximité.

Concernant le devenir des communes, il se dit moins pessimiste : les maires sont des agents de l'Etat qui ne lui coûtent pas très cher. L'Etat a tout intérêt à conserver ces représentants. Certes il y aura des fusions de communes, mais cela n'enlève rien à la pratique de la proximité. Il rappelle que la comcom a déjà des relations de plus en plus étroites avec les secrétaires de mairie. Cela permettra d'affirmer encore le rôle de proximité de la commune sur les problématiques intercommunales. Cela nous amènera peut-être à nous poser la question des ressources humaines publiques qui sont présentes sur le territoire.

M. LEGER verrait d'un très mauvais œil l'utilisation par le préfet du « passer outre ». Après 30 ans de décentralisation, nous élus avons l'habitude de prendre notre destin en main. Si on veut construire ensemble, ce serait un très mauvais départ de forcer Bourgneuf-Royère et la CIATE à venir avec nous s'ils n'en ont pas envie, comme ils l'ont exprimé.

De plus, il faut faire attention à un découpage sur la base des cantons : cela démembrerait des communautés de communes existantes (exemple Royère). Comment les élus concernés pourront-ils accepter cela ? Il rappelle que le canton est une circonscription électorale, ni plus, ni moins. L'inconvénient du canton c'est aussi qu'il n'est pas calé sur les bassins de vie.

M. RUINAUD pense que les élus du conseil départemental devraient être choisis au sein des intercommunalités. Avec les nouvelles intercommunalités qu'il préconise, il y aurait disparition totale des cantons.

Il a entendu dire que des communes voulaient s'en aller. Si nous n'avons pas d'unité, nous deviendrons un timbre-poste, et les autres grandiront sans nous.

M. LETELLIER remarque que le préfet à la CDCI a clairement dit qu'il n'utiliserait pas le « passer outre ». Il note qu'il n'y a pas eu ce jour-là une seule remarque contre le démembrement de la Creuse, problème soulevé par M. Lozach. Le mal est fait, c'est entériné.

Pour les 2 comcom qui devaient se marier avec nous, elles ont dit non. Il faut malheureusement en tenir compte, et il faudra faire sans.

Sur la question de la proximité, les grandes comcom renforcent peut-être les communes, mais des communes qui n'auront plus de moyens : au final cela va renforcer surtout le bénévolat ! Pour faire vivre la proximité, il faut aussi des moyens autres qu'intellectuels et techniques.

Mme NICOUX demande quelle est la position exacte de la CIATE et de Bourgneuf-Royère et si cela est pris en compte dans ce qui nous est présenté.

M. COLLIN indique qu'ils ont pris des délibérations concordantes et que la question est tranchée. Ils ont anticipé le vote après une discussion entre eux, puis pris position pour se marier.

M. MOINE pense qu'ils ont fait un vote sans prendre de délibération, et qu'il a eu 10 abstentions sur 35 votants. Par ailleurs la comcom d'Auzances-Bellegarde a choisi de ne pas se marier avec le Haut-Pays Marchois, mais pourtant cela figure dans la proposition du préfet. En conclusion, beaucoup de choses vont donc encore bouger.

Mme PERRUCHET en déduit qu'il ne faut pas se précipiter.

M. MOINE souligne qu'il n'y aura pas de nouveau schéma. Nous pouvons faire des amendements, et les communes aussi. Mais il faut bien scinder les avis qu'on donne sur ce qu'on est et sur les autres.

M. Jean-Claude VACHON se dit choqué par la disparition de la notion de bassins de vie. Aujourd'hui on nous propose 4 comcom, demain ce sera peut-être 2 ! Il faut raisonner selon la population du territoire et pas selon les personnes. Si on raisonne avec des intérêts personnels on a tout faux.

M. MOINE fait référence au document du SDCI. Le préfet considère qu'il y a encore une marge d'évolution à l'avenir, ce qui signifie qu'on passera peut-être à 3 voire à 2 comcom. Il précise qu'il y aura une clause de revoyure dans 6 ans : il n'y aura bien sûr pas plus de communautés de communes, mais plutôt moins. Michel VERGNIER dit publiquement que l'agglomération de Guéret finira par se regrouper avec La Souterraine, ce qui d'ailleurs a du sens.

M. Serge DURAND se dit un peu choqué du refus de 2 communauté de communes de se regrouper avec nous. Chez nous, il n'y a plus de syndicats, donc plus de président de ceci ou de cela. Ce qui n'est pas le cas par exemple à Bourgneuf. Peut-être que ces refus sont motivés par l'envie de ne pas perdre des indemnités.

M. RUINAUD est d'accord avec **M. VACHON**. Depuis Paris, on ne voit pas des habitants mais des votants, et la Creuse ce n'est que l'agglomération de Limoges. On va donc aboutir à des zones vides si on ne se bat pas pour la proximité. Il y aura des conséquences importantes pour les générations futures

M. LETELLIER a rencontré des élus de Bourgneuf-Royère, qui ont plutôt regardé les questions de fiscalité et d'endettement. Ils avaient l'habitude d'un fonctionnement différent du nôtre, de faire des investissements sans emprunter, quand ils avaient des réserves. Nos compétences sont différentes et on sait qu'il faut additionner les compétences quand on fusionne. Aujourd'hui ils ont peut-être une dizaine de salariés, et nous presque 100.

Mme NICOUX précise qu'avec le SIVOM cela fait beaucoup de salariés et que la fiscalité est forte, au moins sur la commune de Bourgneuf.

M. MOINE acte qu'il y a des différences dans l'évolution historique des comcom. Toutes ne sont pas identiques. Creuse Grand Sud est allé assez vite.

Il est par exemple curieux que le Haut-Pays Marchois aille vers une comcom avec une fiscalité qui sera plus élevée que la nôtre. Mais il faut respecter ce choix.

Il y a une solidarité financière. Quand on souhaite quitter une communauté de communes, on fait les comptes avant : combien coûte la sortie de la comcom ?

Les autres communautés de communes n'ont pas le même vécu. Il ne faut pas regarder seulement l'endettement mais les ressources qui vont en face. Nous avons eu cette discussion lors de notre fusion : **Thierry LETELLIER** nous avait montré que le Plateau de Gentioux avait des recettes qui équilibraient l'endettement. C'est le cas du FAM de Gentioux où les loyers compensent les remboursements d'emprunt.

M. MOINE comprend que cela fasse peur. D'autres comcom ne soutiennent pas les associations comme nous, c'est leur choix, on ne le critique pas. Sur la compétence routes, nous sommes les seuls en Creuse à l'avoir, mais l'idée fait son chemin. On a démontré notre constance sur cette compétence et nous avons aujourd'hui un réseau intercommunal qui est bien suivi.

Il plaide pour des discussions car certains élus sont un peu rétifs. Il convient de considérer l'enjeu de développement qui est devant nous et pas qui l'incarne, car les élus passent, mais les territoires restent. Il rend hommage aux élus qui ont créé la comcom d'Aubusson-Felletin en 1999. Beaucoup de chemin a été parcouru ensemble. Nous faisons la démonstration de la pertinence de la coopération intercommunale et nous sommes capables de nous ouvrir.

Concernant l'ingénierie, chez nous elle est plutôt dans les comcom, et en Combrailles, plutôt dans le Pays qui mutualise beaucoup de choses. C'est par l'échange d'expérience que nous pourrions dialoguer avec nos collègues.

Jamais il n'y aura eu dans la République autant de changements institutionnels en aussi peu de temps, mais nous élus avons montré que nous pouvions nous adapter. Il faut simplement modifier notre façon de voir les choses, et monter dans le bon train, pas dans 6 ans car les disparités se seront beaucoup creusées.

M. LETELLIER cite un rapport du CESE du Limousin sur la future grande région. Plus que la masse critique, il nous faut des projets. La taille de la comcom dans ce cadre importe moins. Les projets les plus innovants viennent des territoires qui travaillent de façon différente, souvent des territoires hyper-ruraux. L'Aquitaine fait des choses plus radicales et plus proches de nous que ce que fait le Limousin, sur la culture, l'agriculture et la forêt.

M. Michel DIAS regrette que l'Histoire s'impose à la place des hommes et s'écrive encore sans les citoyens. Il est choqué par le mode opératoire de l'Etat, en pleine campagne pour les régionales et avec seulement 2 mois de réflexions. C'est aberrant, c'est un déni de démocratie. Il rappelle le rejet du TCE en 2005 : le Traité de Lisbonne, non voté, s'est finalement imposé 2 ans après. Il y a un divorce entre les politiques et le citoyen. Mais il faut qu'on joue le sens de l'Histoire.

Il souhaite dire aux citoyens que certes ils n'écrivent pas l'histoire, mais que nous élus non plus, elle s'impose à nous. On joue une partition qu'on a pas écrite. Mais il faut la jouer.

M. LETELLIER indique que quelques communes du Plateau vont organiser des débats publics, sous forme d'assemblées. Les élus apportent des informations mais ne dirigent pas les débats. L'assemblée donne ainsi un signe au conseil municipal. Il se dit d'accord avec **M. DIAS**.

Mme Marie-Françoise VERNA demande à qui on fera les demandes de subventions si une communauté de communes est à cheval sur trois départements.

M. André RENAUX rappelle que l'intérêt de la communauté de communes est de mutualiser et de faire des économies d'échelles. Il est favorable à l'agrandissement mais plutôt vers Ahun et Auzances. En Belgique cela a été fait de force.

M. MOINE explique qu'en effet en Belgique la réduction du nombre de communes a été autoritairement imposée.

Mme SIMONEAU dit avoir été en contact avec le maire de Royère qui affirme que la discussion reste ouverte.

M. MOINE remercie les élus municipaux qui sont présents dans le public et pense que chacun a pu s'exprimer et mesurer les enjeux qui sont posés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.